

**MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE
ET DE L'EMPLOI DES JEUNES**

**Bureau de Coordination des Programmes Emploi
(BCP-Emploi)**

Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC)



**Financement Banque mondiale
Crédit IDA 56080-CI**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N°06/BCPE-PEJEDEC FA/2018

**SELECTION D'UN CABINET POUR L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE
NATIONALE DE CREATION DES ECOLES DOCTORALES EN CÔTE D'IVOIRE**

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire est à la croisée des chemins du fait du faible rendement, tant interne qu'externe, et des nouvelles exigences induites par la mondialisation. C'est un fait aujourd'hui, que les pays africains ne peuvent rester en marge du phénomène d'internationalisation du système d'enseignement supérieur, caractérisé par l'harmonisation progressive des offres de formations, des diplômes et des cycles d'études.

Les institutions d'enseignement supérieur devront ainsi recourir à des politiques de convergence, notamment par la recherche de dénominateurs communs conformément aux grands principes du système académiques Licence – Master- Doctorat (LMD), et par-delà les frontières, à l'instar des principes de la Déclaration de Bologne adoptée par les pays européens. Le faible rendement interne de l'enseignement supérieur, renforcé par un problème de sureffectif, fragilise l'ensemble du système d'enseignement supérieur et la paix sociale dans tout le pays. Afin de lui donner un nouveau visage et de réduire drastiquement le taux d'échec et ce, en conformité avec l'esprit du système Licence- Master- Doctorat, il est indispensable d'améliorer la formation universitaire par le rapprochement durable des établissements d'enseignement supérieur du marché de l'emploi.

Dans le cas de l'implémentation du LMD en Côte d'Ivoire, l'accent a été mis sur la mise en œuvre des niveaux Licence et Master. Concernant les formations doctorales, chaque Université essaie tant bien que mal de les conduire sans réel repère et une assise conforme aux exigences du LMD et à la vision du MESRS. En effet, il n'existe pas de stratégie nationale sur les Ecoles Doctorales (ED). Les universités et grandes écoles ne possèdent pas de réel cadre réglementaire formalisé pour les formations doctorales hormis l'arrêté N° 205

MESRS/DGES du 13 décembre 2011 portant organisation du Doctorat dans l'enseignement supérieur en République de Côte d'Ivoire.

A ce jour, l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire compte 3 écoles doctorales. De nouvelles ED pour l'année 2018 à l'Université Félix Houphouët Boigny (UFHB) et à l'Université Alassane Ouattara (UAO) sont en voie de création. Cependant, les difficultés de mise en œuvre du LMD font que les formations doctorales actuelles se font sans une réelle cohérence entre elles et à l'échelle nationale et pas toujours dans un cadre conforme aux exigences d'une ED d'excellence avec une insuffisance de formations doctorales accréditées et répondant aux objectifs de développement prioritaire de la Côte d'Ivoire. Des formations structurantes des responsables de ces futures ED sont insuffisantes pour aider à la création d'ED de qualité avec des formations doctorales labellisées et accréditées.

Ainsi, dans le cadre du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES), le Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi) envisage de recruter sur les fonds du Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC) **un cabinet pour l'élaboration de la stratégie nationale de création des Ecoles Doctorales en Côte d'Ivoire.**

Le présent avis a donc pour objet d'établir une liste restreinte de cabinets en vue d'en sélectionner un pour la réalisation de la mission.

II – OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de la mission est de proposer une stratégie nationale de création des écoles doctorales en Côte d'Ivoire assortie d'un plan de mise en œuvre intégrant le principe de coordination, de mutualisation et de mise en cohérence et d'évaluation aussi bien sur le plan national qu'international, en lien avec les entreprises et le bassin d'emploi. Les détails des objectifs spécifiques de la mission sont contenus dans les termes de référence de la mission qui peuvent être consultés/téléchargés sur le site internet www.pejedec.org ou sollicités par mail aux adresses suivantes : chrys.denis@gmail.com / damon@bcpeemploi.org

III – RESULTATS ATTENDUS

- L'état des lieux de la situation des écoles doctorales en Côte d'Ivoire est fait. Il prend en compte le cadre juridique des écoles doctorales (lois, textes réglementaires, etc.) et l'évaluation du fonctionnement et de la place des écoles doctorales existantes ;
- La stratégie pour la création des écoles doctorales en Côte d'Ivoire est élaborée sur la base d'un nouveau cadre réglementaire, d'un dispositif opérationnel et fonctionnel ainsi que d'un système de financement ;
- Tous les aspects qui renforcent la cohérence et la pertinence des interventions des écoles doctorales sont pris en compte dans la stratégie : gouvernance, moyens à mettre à la disposition des ED pour assurer leur mission (infrastructures, équipements et ressources humaines), mécanismes de financement, aspects pédagogiques, dimensions internationales des ED, etc.
- Un plan exhaustif global de mise en œuvre de la stratégie est élaboré indiquant les activités à mener, les résultats attendus, les coûts unitaires et globaux, le calendrier

d'exécution, le(s) responsable(s) de mise en œuvre ainsi qu'un système de suivi de la mise en œuvre.

IV – DUREE DE LA MISSION

La mission se déroulera sur une durée maximale de soixante (60) jours à compter de la date de démarrage indiquée dans l'Ordre de Service qui sera notifié au consultant.

V – PROFIL DU CONSULTANT

Le cabinet devra justifier d'au moins cinq (5) années d'expériences dans la réforme dans l'éducation-formation avec un accent sur la formation doctorale. A cet effet, il devra avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années, au moins deux (2) missions similaires, à savoir l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de mise en œuvre de création et de développement d'écoles doctorales.

En outre, le Cabinet devra proposer un personnel clé qui doit avoir des compétences pour la réalisation de la mission. Le personnel de la mission devra comporter au moins :

- Un Chef de mission ayant au moins un diplôme niveau BAC+5 en sciences de l'éducation, sciences sociales ou tout autre domaine équivalent, justifiant d'une expérience d'au moins 10 ans dans la mise en place de dispositifs de formation post-licence et avoir une expérience significative dans le développement de programmes de formation doctorales et/ou écoles doctorales ;
- Un spécialiste en financement dans l'éducation-formation et titulaire d'un diplôme niveau BAC+5 (master ou équivalent) en finance, économie ou tout autre domaine équivalent, justifiant d'une expérience d'au moins 7 ans d'expérience dans le secteur de l'enseignement supérieur et avoir réalisé au moins une mission similaire ;
- Un expert juriste de niveau BAC+5 en droit ou tout autre domaine équivalent et justifiant d'au moins 7 ans d'expérience dans le secteur de l'enseignement supérieur et avoir réalisé au moins une mission similaire de rédaction de textes juridiques dans l'enseignement supérieur.

Pour tout le personnel mobilisé, avoir eu des expériences de travail dans les pays en développement notamment en Afrique subsaharienne est un atout.

VI – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS

Les candidats éligibles et intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêts** comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils disposent d'expériences pertinentes pour exécuter la mission: **présentation de la structure et de ses références/expériences détaillées concernant l'exécution de missions similaires, attestations de bonne exécution des missions réalisées.**

Pour chaque mission similaire réalisée, le soumissionnaire devra fournir les informations sur :

- la description de la mission et les prestations exécutées ;
- les références du commanditaire de la mission (Client) ;
- l'attestation de bonne exécution (y compris le montant de la prestation).

Toute référence similaire non justifiée par une attestation de bonne exécution ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation.

Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et adressées au **Coordonnateur du BCP-Emploi au plus tard le mardi 08 janvier 2019 à 10 heures**, sous pli fermé, en cinq (5) exemplaires (1 original + 4 copies) portant la suscription : « **Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un cabinet pour l'élaboration d'une stratégie nationale de création des écoles doctorales en Côte d'Ivoire** » et déposées à l'adresse géographique indiquée ci-après : **Secrétariat du Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi)**
Abidjan – Cocody II Plateaux, derrière le restaurant BMW, 06 BP 2281 Abidjan 06, Rue K35, Villa 412, Tél : 22 411 184.

Les dossiers de manifestations d'intérêts reçus feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet au Secrétariat du BCP-Emploi. L'ouverture des plis aura lieu le **mardi 08 janvier 2019 à 10 heures 15 minutes** à la salle de réunion du BCP-Emploi sise à l'adresse susvisée en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

VII – PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION

Le recrutement du cabinet sera effectué suivant la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité technique et le Coût (SFQC) conformément aux Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA, édition janvier 2011, révisée en juillet 2014.

Les candidats qui souhaitent obtenir des renseignements peuvent s'adresser à la Cellule Passation des Marchés du BCP-Emploi, à l'adresse susvisée, les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures.

Le Coordonnateur du BCP-Emploi